

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

17 DÉCEMBRE 2014

---

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015<sup>(1)</sup>

---

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

---

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°48 (2014-2015) n°1 et 2.

**1 Amendement n°1 déposé par M. Christos Doulkeridis, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans**

AB	Montant inscrit au projet de budget	Amendement	Montant après amendement
06 07 40	0	+ 9 781 000 EUR	9 781 000 EUR

\* \*  
\*

*Justification*

Par la prévision de l'augmentation des moyens du fonds, les auteurs marquent leur confiance dans le succès du projet de la Ministre de l'éducation selon lequel ce fond recevra des dons, legs et recettes de toute nature pour le soutien à l'enseignement.

Considérant que les objectifs de ce fond, comme le relevait la Cour des comptes, ne sont à ce stade pas définis, les auteurs de l'amendement proposent que les premiers montants recueillis soient attribués aux écoles accueillant les publics les moins favorisés, à savoir les écoles en encadrement différencié.